



Marché de Noël de Neuvy-Sautour

Le 29 novembre 2025 de 10h à 20h

et

Le 30 novembre 2025 de 10h à 17h

BULLETIN D'INSCRIPTION MARCHE DE NOËL

A renvoyer à l'association « La Blonde et La Brune » 5 rue du petit Coursan 89570 Neuvy-Sautour ou par mail lablondeetlabrune.yonne89@gmail.com

★ **EMPLACEMENT** : La place vous sera attribuée dans la mesure des disponibilités intérieur ou extérieur **ET** par date de réception de vos inscriptions.

★ **VOUS ÊTES** : (Veuillez cocher la réponse qui vous concerne)

☐ Particulier

☐ Professionnel

☐ Association

Afin de faciliter la lecture merci d'écrire en MAJUSCULES (même le mail)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : _ _ - _ _ - _ _ - _ _

Mobile : _ _ - _ _ - _ _ - _ _

Mail :

(Votre adresse mail est indispensable, si vous n'en possédez pas, vous devrez alors joindre une enveloppe timbrée portant vos noms et adresse postale et nous vous ferons ainsi parvenir votre emplacement quelques jours avant l'événement.)

★ **DOCUMENTS à fournir lors de votre inscription :**

Pour TOUS : **photocopie de la carte d'identité**, attestation d'assurance RC obligatoire

Pour les professionnels : copie de l'inscription **au registre du commerce ou des métiers**.

Pour les associations : copie de la **déclaration au journal officiel**

N'oubliez pas de joindre votre règlement.

★ **VOS BESOINS** : =====> **Mètres linéaires demandés**

Merci de nous indiquer ce que vous avez en matériel (tables, barnum, tonnelles,...), et les dimensions (par exemple pour les food-trucks...)

Nous vous prions de nous indiquer vos besoins en tables et en électricité (vous l'indiquerez dans la partie « Suggestion »)

Vous pourrez si vous le désirez vous installer la veille si vous êtes placé en intérieur et si votre activité le permet si vous êtes à l'extérieur) UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE SERA PRESENTE TOUT LE TEMPS DU MARCHE DE NOEL.

Tarif pour le week-end **10,00 €** le mètre (2m minimum)

Tarif pour une journée **15,00 €** le mètre (2m minimum)

(par exemple : je réserve 6 m pour les 2 jours, je paie $10 \times 6 = 60$ € si je réserve 6 m pour 1 journée je paie $6 \times 15 = 90$ €)

Vous souhaitez réserver :

Les 2 jours :m X 10,00 € =€

Samedi :m X 15,00 € =€

Dimanche : m X 15, 00 € =€

Les personnes réservant pour une seule journée seront automatiquement placées en extérieur.

Païement obligatoire à l'inscription par chèque, virement ou espèces

Les bulletins d'inscription incomplets seront rejetés même s'ils sont accompagnés du règlement,

Fait à le __ / __ /2025

Signature :
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Cachet :

Mesdames, Messieurs,

Par le présent bulletin, vous vous inscrivez au Marché de Noël 2025, à Neuvy-Sautour, le Samedi 29 Novembre 2025 de 10h à 20h et le dimanche 30 Novembre 2025 de 10h à 17h et nous vous en remercions.

Comme vous le savez cet Événement est organisé par l'association caritative intercommunale « La Blonde et La Brune », qui a pour but de soutenir des personnes ou associations via l'organisation d'événements, de différentes collectes de dons et bien d'autres.

Afin de nous permettre de vous placer le plus efficacement possible et pour nous faciliter l'organisation, nous vous prions de remplir la fiche ci-après, qui nous permettra également à travers une animation orale et musicale de mieux vous faire connaître auprès des visiteurs.

Une fois le tout rempli, nous vous laissons le soins de nous le renvoyer soit par mail : lablondeetlabrune.yonne89@gmail.com
soit par voie postale :

La Blonde et La Brune
5, rue du Petit Coursan
89570 Neuvy-Sautour

Nous vous remercions de votre inscription, vous souhaitons un bon Marché de Noël et un excellent moment passé avec La Blonde et La Brune.

Sincères Salutations

Sophie Carrette (présidente)

06 56 82 31 44

Urbaniak Catherine (secrétaire)

07 55 20 13 67

Anaïs Tirmarche-Phalip (Trésorière)

06 44 94 91 35



Marché de Noël de La Blonde et La Brune les 29 et 30 novembre 2025

☐ Mme ☐ Mr

Nom de l'exposant : _____

Prénom de l'exposant : _____

Votre commune : _____

Vous êtes : ☐ Particuliers ☐ Professionnels ☐ Associations

Votre Activité (Détaillez votre activité, ce que vous faites, ce que vous proposez) :

Suggestion : _____

Où peut-on retrouver vos produits ? (précisez boutique physique ou web, donnez vos réseaux sociaux,...)

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL DE LA BLONDE ET LA BRUNE

Association La Blonde et la Brune :

Présidente : Sophie CARRETTE 06.56.82.31.44

Secrétaire : Catherine URBANIAK 07.55.20.13.67

Trésorière : Anaïs TIRMARCHE-PHALIP 06.44.94.91.35

Mail : lablondeetlabrune.yonne89@gmail.com

Facebook : La Blonde et La Brune

ARTICLE 1 INSCRIPTION

Le Marché de Noël se déroule à la date annoncée

La liste des pièces à fournir pour valider votre inscription vous est transmise sur le document de réservation. Tout dossier incomplet au moment de l'inscription sera rejeté.

ARTICLE 2 RESERVATION

Les métrages autorisés pour les réservations des emplacements sont de 2 mètres linéaires minimum, 2 mètres en profondeur.

Le prix du ml en vigueur pour la manifestation est indiqué sur le bulletin d'inscription.

L'attribution des stands sera effectuée en fonction de l'ordre d'arrivée des réservations et de la surface réservée, une logique d'optimisation de l'espace global d'exposition présidant à notre mode d'attribution, priorité aux habitués.

ARTICLE 3 OCCUPATION

Les emplacements doivent impérativement être occupés par les seuls réservataires, signataires du document d'inscription.

Il est formellement interdit de sous-louer tout ou partie de l'emplacement, le non respect de cette règle peut entraîner l'exclusion.

Les emplacements devront être rangés et les allées libérées et les véhicules évacués avant 10h.

Les emplacements non occupés à 10h seront considérés comme libres par les organisateurs, en ce cas, la totalité du montant de la réservation du stand non occupé reste acquis à l'association.

Aucune réclamation ne sera possible après 10h.

ARTICLE 4 RESTITUTION DU STAND EN FIN DE MANIFESTATION

Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement propre et à respecter toutes directives et consignes de sécurité qui lui seront données.

ARTICLE 5 PAIEMENT DES RESERVATIONS D'EMPLACEMENTS

Les réservations d'emplacement devront être acquittées en même temps que la demande d'inscription.

Paiement par chèque : les chèques seront débités une semaine avant la date du marché de Noël.

Paiement en espèces : Les règlements en espèces s'effectuent au siège de l'association et au moins une semaine avant la manifestation.

ARTICLE 6 ANNULATION PERSONNELLE

En cas d'annulation de la part des exposants dans le délai de 15 jours précédent la manifestation, 25% de la somme restent acquis à l'association au titre de frais de dossier.

72 heures avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 7 INTEMPERIES – EXPOSANTS EXTERIEURS UNIQUEMENT

Aucune annulation ne peut être envisagée en cas d'intempérie, les exposants étant situés à l'intérieur de la salle.

ARTICLE 8 ASSURANCE

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou tout événement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation. Seul, chaque exposant est responsable de ses faits et gestes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés, ainsi qu'en cas de différends entre exposants.

Des buvettes seront à votre disposition sur chaque site, vous pourrez vous y restaurer.